



Conditions d'attribution de l'attestation de compétences END en Maintenance Essieux selon la norme EN 16910-1

DESTINATAIRES : ■ Responsable Certification Qualité de la COFREND
■ Bureau du CFCM

Rév.	Libellé de l'évolution	Vérificateur Nom – visa	Approbateur Nom - visa	Date d'approbation	Date d'application
01	Création	Directeur Technique du CFCM P. MARTINS	Présidente du CFCM F. BEY	26/03/2021	01/04/2021
02	Actualisation sur la vérification et la validation des dossiers. Prise en compte des données tarifaires.	Directeur Technique du CFCM P. MARTINS	Présidente du CFCM F. BEY	02/03/2022	15/03/2022
03	Précision sur la définition du périmètre « ESSIEU »	Directeur Technique du CFCM P. MARTINS 	Présidente du CFCM F. BEY 	30/10/2022	5/11/2022



Diffusion de la procédure	4
Définitions	4
1 Domaine d'application	4
2 Documents de référence	4
3 Principes généraux	4
4 Admissibilité	5
4.1 Agents déjà titulaires d'une certification CFCM UTe1, UTe2, MTe1, MT2 en cours de validité	5
4.2 Agents passant une certification initiale CFCM UTe1, UTe2, MTe1	6
4.3 Agents titulaires d'une certification CFCM MT3 et UT3	6
4.4 Agents titulaires d'une certification CFCM dans les autres sous-secteurs	6
4.4.1 Certification MT2	6
4.4.2 Toute autre certification CFCM	6
4.5 Agents titulaires d'une certification COFREND en dehors du CFCM	6
4.6 Agents titulaires d'une certification en dehors de la COFREND	6
5 Conditions de maintien de l'attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » pour les agents certifiés des niveaux 1 et 2	6
5.1 Généralités	6
5.2 Exigences de réalisation d'une évaluation technique dans le sous-secteur Essieux	7
5.3 Exigences de réalisation d'une revue de connaissances techniques	7
5.4 Participation à la journée annuelle d'informations/débats des agents de niveau 2 CFCM	7
6 Modalités d'inscription et d'examen	7
6.1 Demande de l'entreprise de l'agent	7
6.2 Vérification des dossiers	7
6.3 Validation des compétences et délivrance de l'attestation	8
7 Frais d'attestation	8
8 Documents publics destinés à l'inscription du candidat	8



**Annexe 1 : Liste des points à aborder lors d'une évaluation
technique dans le sous-secteur Essieux----- 9**

**Annexe 2 : Liste des points devant figurer dans une attestation
d'une revue des connaissances dans le sous-secteur Essieux ----- 10**



Diffusion de la procédure

Cette procédure est téléchargeable sur le site de gestion documentaire de la COFREND.

Définitions

CFCM : Comité Ferroviaire de Certification pour la Maintenance

COFREND : Confédération Française pour les Examens Non Destructifs

1 Domaine d'application

Le personnel END doit posséder les connaissances et les compétences correspondant aux composants qu'il inspecte pour la maintenance des essieux posés sous véhicule et des essieux déposés.

La présente procédure précise les modalités d'attribution de l'attestation de compétences END en Maintenance Essieux pour le personnel END pratiquant dans le périmètre Essieux.

Elle concerne les niveaux de 1 à 3 dans les méthodes END par ultrasons et par magnétoscopie.

2 Documents de référence

NF EN 16910-1 (2018) : Applications ferroviaires – Matériel Roulant – Exigences pour les essais non destructifs sur les organes de roulement lors de la maintenance ferroviaire – Partie 1 : Essieux

CER-PR-001 : Procédure de fonctionnement CFCM

CER-PR-009 : Reconnaissance des certificats ISO 9712 étrangers

CER-PR-011 : Conditions d'attribution des certificats COFREND selon la norme EN ISO 9712

CER/CFCM-PR-011 : Compléments des conditions d'attribution des certifications en maintenance ferroviaire

3 Principes généraux

L'Attestation est délivrée par le CFCM en complément d'une certification obtenue selon EN ISO 9712 pour une durée équivalente au certificat initial.

Différents processus exposeront les exigences nécessaires pour les cas suivants :

- Agents déjà titulaires d'une certification CFCM UTe1, UTe2, MTe1, MT2 en cours de validité
- Agents passant une certification initiale CFCM UTe1, UTe2, MTe1
- Agents passant une certification initiale CFCM MT3 et UT3
- Agents titulaires d'une certification CFCM dans les autres sous-secteurs (Cas MT2, autres cas)
- Agents titulaires d'une certification COFREND hors CFCM
- Agents titulaires d'une certification hors de la COFREND



La certification ISO 9712 est un prérequis indispensable. L'Attestation de compétences END en Maintenance Essieux ne peut pas être délivrée seule.

Le périmètre « ESSIEU » retenu et prenant en compte les organes de roulement cités dans la norme 16910-1 est celui du Comité Sectoriel du CFCM précisé dans la procédure CER-PR-001.

4 Admissibilité

4.1 Agents déjà titulaires d'une certification CFCM UTe1, UTe2, MTe1, MT2 en cours de validité

Pour obtenir la reconnaissance des compétences, les candidats doivent avoir bénéficié :

- D'une activité END dans le domaine des essieux
- D'une évaluation technique favorable annuelle dans le sous-secteur Essieux ;
- D'une revue des connaissances Essieux favorable en centre de formation ;
- D'au moins deux participations à une journée d'informations/débats niveau 2 organisée par le CFCM datant de moins de 5 ans.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau référentiel EN16910-1, sont considérés valables les documents aux dates reprises dans le **tableau 1** du présent document.

	Evaluation technique dans le sous-secteur Essieux		Revue des connaissances Essieux en centre de formation	
	Cas des agents n'ayant jamais eu d'évaluation technique dans leur entreprise avant 2021	Cas des agents ayant déjà eu une évaluation technique dans leur entreprise avant 2021	Cas des agents n'ayant jamais eu de revue des connaissances dans leur entreprise avant 2021	Cas des agents ayant déjà eu une revue des connaissances dans leur entreprise avant 2021
Dépôt du dossier				
2021	Attestation datant de 2021	Attestation datant au maximum de 2020	Attestation de formation datant de 2021	Attestation datant au maximum de 2018
2022	Attestation au minimum de l'année en cours	Attestations annuelles à partir de 2020	Attestation de formation datant au maximum de 2021	Attestation datant au maximum de 2019
2023	Attestation au minimum de l'année en cours	Attestations annuelles à partir de 2020	Attestation de formation datant au maximum de 2021	Attestation datant au maximum de 2020
2024	Attestation au minimum de l'année en cours	Attestations annuelles à partir de 2020	Attestation de formation datant au maximum de 2021	Attestation datant au maximum de 2021
2025	Attestation au minimum de l'année en cours	Attestations annuelles à partir de 2020	Attestation de formation datant au maximum de 2021	Attestation datant au maximum de 2022

Tableau 1 : Validité des documents

Les modalités de réalisation de l'évaluation technique dans le sous-secteur Essieux et d'une revue des connaissances Essieux en centre de formation sont définies en **annexe 1**.



4.2 Agents passant une certification initiale CFCM UTe1, UTe2, MTe1

Pour ces certifications, la réussite d'un seul examen permettra d'obtenir une reconnaissance des compétences de l'agent dans le périmètre Essieux selon les deux référentiels EN ISO 9712 CFCM et EN16910-1.

Les modalités seront définies dans les procédures CER-PR-011 et CER/CFCM-PR-011 et seront applicables à partir du 1er janvier 2022.

4.3 Agents titulaires d'une certification CFCM MT3 et UT3

Un dispositif permettra d'obtenir une attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » pour les agents certifiés niveau 3 au CFCM et hors CFCM.

Les modalités seront applicables à partir du 1er janvier 2022.

4.4 Agents titulaires d'une certification CFCM dans les autres sous-secteurs

4.4.1 Certification MT2

Un dispositif permettra d'obtenir une attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » grâce à un examen complémentaire à l'examen actuel MT2 CFCM.

Les modalités seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

4.4.2 Toute autre certification CFCM

Il est nécessaire de remplir tout d'abord les exigences d'attribution des certifications UTe1, UTe2 et MTe1 selon les procédures CER-PR-011 et CER/CFCM-PR-011.

4.5 Agents titulaires d'une certification COFREND en dehors du CFCM

Les procédures CER-PR-011 et CER/CFCM-PR-011 sont applicables avant le présent document.

4.6 Agents titulaires d'une certification en dehors de la COFREND

Les procédures CER-PR-009 ; CER-PR-011 et CER/CFCM-PR-011 sont applicables avant le présent document.

5 Conditions de maintien de l'attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » pour les agents certifiés des niveaux 1 et 2

5.1 Généralités

Le maintien des compétences END « Maintenance Essieux » de l'agent est gérée par son employeur et est vérifiée tous les 5 ans par le CFCM lors du renouvellement ou de la recertification CFCM.



5.2 Exigences de réalisation d'une évaluation technique dans le sous-secteur Essieux

Cette évaluation technique est réalisée dans l'atelier ou par un centre de formation.
Elle doit avoir une durée minimale de 2h par méthode END sur le périmètre Essieux.
Elle doit être documentée et signée par du personnel de niveau 2 ou de niveau 3 reconnu selon ce référentiel.
Elle est réalisée annuellement.

Une liste de points à aborder figure en **annexe 1**.

5.3 Exigences de réalisation d'une revue de connaissances techniques

Cette revue des connaissances est réalisée par un centre de formation.
Elle doit avoir une durée minimale de 10h par méthode END sur le périmètre Essieux pour les agents certifiés de niveau 1 et de 20h pour les agents certifiés de niveau 2.
Elle doit être documentée par le centre de formation et conduire à la délivrance d'une attestation de formation.
Elle est réalisée tous les cinq ans.

Une liste de points à aborder figure en **annexe 2**.

5.4 Participation à la journée annuelle d'informations/débats des agents de niveau 2 CFCM

La preuve d'au moins deux participations à une journée annuelle d'informations/débats des niveaux 2 organisée par le CFCM est nécessaire sur une période de 5 ans.

Dans le cas où ce critère n'est pas atteint, le candidat se rapprochera du CFCM avec des propositions équivalentes comme la participation à des journées techniques COFREND par exemple. Le CFCM étudiera l'acceptation de ces propositions au cas par cas.

6 Modalités d'inscription et d'examen

6.1 Demande de l'entreprise de l'agent

La demande d'attestation complémentaire END en Maintenance Essieux est réalisée par le formulaire CER/CFCM-FO-005 disponible sur le site internet de la COFREND.

Chaque candidature n'est valable que pour un type de certification et un passage. En cas d'avis non favorable, la demande d'inscription doit être renouvelée et les pièces justificatives mises à jour.

Le dossier est à adresser au CFCM.

6.2 Vérification des dossiers

La conformité du dossier de demande d'attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » est réalisée par la Direction Technique et le bureau du CFCM. Celui-ci prononce un



avis favorable ou défavorable selon sa teneur et les pièces fournies conformément aux exigences définies dans cette procédure.

Le traitement du dossier est soumis à la réception d'une commande incluant les frais d'attestation. Cette commande est à adresser au CFCM.

6.3 Validation des compétences et délivrance de l'attestation

Si le bureau du CFCM émet un avis favorable, alors l'attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » est délivrée par l'envoi d'un courriel et cours sur la période identique à la certification en cours de validité de l'agent.

A terme, cette mention d'attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » sera directement renseigner sur GERICCO pour chaque type de certification.

Si le bureau du CFCM émet un avis défavorable alors l'attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » n'est pas délivrée et l'entreprise est informée de la raison (pièce manquante, non-respect des exigences,..).

Dans ce cas, il sera nécessaire de faire une nouvelle demande lorsque les exigences seront remplies.

Dans tous les cas, un courriel ou un courrier mentionnant le résultat favorable ou défavorable est adressé à l'employeur par le CFCM.

7 Frais d'attestation

Les frais d'attestation complémentaire END « Maintenance Essieux » sont fixés par le bureau du CFCM chaque année. Ils sont mentionnés sur le guide du CFCM.

Chaque dossier (correspondant à une demande pour un type de certification) traité sera facturé d'une somme équivalente au frais de fonctionnement du CFCM (TCS), soit 75€00.

8 Documents publics destinés à l'inscription du candidat

Les documents d'inscriptions aux examens CFCM cités dans cette procédure sont disponibles sur le site internet de la COFREND au lien suivant :

https://www.cofrend.com/jcms/uat_174281/fr/maintenance-ferroviaire-cfcm



Annexe 1 : Liste des points à aborder lors d'une évaluation technique dans le sous-secteur Essieux

- Nom, prénom de l'agent
- Certification de l'agent
- Tâches de CND
- Date et lieu de réalisation de l'évaluation technique
- Compétences pratiques et connaissances théoriques contrôlées dans la méthode END concernée sur les deux thèmes généraux suivants :
 - Vérifications des conditions opératoires
 - Réalisation d'examens END
- Points d'amélioration / Mesures correctives
- Avis technique émis par l'évaluateur technique et signature

Nota : Le modèle de rapport R-NDT-C-01 du référentiel VPI est accepté par le CFCM.



Annexe 2 : Liste des points devant figurer dans une attestation d'une revue des connaissances dans le sous- secteur Essieux

- Nom, prénom de l'agent
- Certification de l'agent
- Centre de formation où a eu lieu la revue des connaissances
- Connaissances enseignées dans le périmètre Essieux
- Dates et durée de la revue des connaissances
- Avis technique émis par le formateur

Nota : Le suivi du module RMC délivré par l'Ecole END de SNCF VOYAGEURS est reconnu par le CFCM.

